

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quatorze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 8 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Jean-Marc	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRIECH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LAPIE Dominique	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno

Ont donné pouvoir :



Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GAUVILLE-HERBET à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame JAUNET Christel à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur MELIQUE Jacky à Monsieur DUMOULIN François
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent
Madame TONDELIER Viviane à Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Madame LOZANO Michelle

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 13 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

20-CC140422 – Désignation du secrétaire de séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : DE DESIGNER Monsieur Daniel GUEDRAS, secrétaire de séance.

21-CC140422 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 24 mars 2022

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022.

22-CC140422 – Adoption du Compte de Gestion 2021 – Budget Principal

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER le compte de gestion 2021 relatif au budget principal.

23-CC140422 – Adoption du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, celui-ci quitte la salle en désignant Madame Pascale LOISELEUR, Vice-Présidente en charge des Finances, pour procéder au vote :

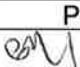

Par un vote au scrutin ordinaire, par 32 voix « POUR », 4 voix « CONTRE », 4 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité des membres présents ou représentés :

Article 1 : d'ADOPTER le compte administratif 2021 relatif au budget PRINCIPAL.

A l'issue du vote, Monsieur le Président réintègre le conseil communautaire.

24-CC140422 – Adoption du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe de la Redevance des Ordures Ménagères incitative (REOMI)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Paraphes	
	

Article 1 : D'ADOPTER le compte de gestion 2021 relatif au Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI).

25-CC140422 – Adoption du Compte Administratif – Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, celui-ci quitte la salle en désignant Madame Pascale LOISELEUR, Vice-Présidente en charge des Finances, pour procéder au vote :

Par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : d'ADOPTER le compte administratif 2021 relatif au Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI).

A l'issue du vote, Monsieur le Président réintègre le conseil communautaire.

26-CC140422 – Adoption du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER le compte de gestion 2021 relatif au budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

27-CC140422 – Adoption du compte administratif 2021 – Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, celui-ci quitte la salle en désignant Madame Pascale LOISELEUR, Vice-Présidente en charge des Finances, de procéder au vote :

Par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

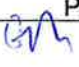

Article 1 : d'ADOPTER le compte administratif 2021 relatif au budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

A l'issue du vote, Monsieur le Président réintègre le conseil communautaire.

28-CC140422 – Affectation du résultat 2021 du Budget Principal

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de COUVRIR de manière obligatoire le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 287 442 .80 euros ;

Paraphes	
	

Article 2 : d’AFFECTER le solde disponible au chapitre n° 002 – résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 3 464 122.35 euros.

29-CC140422 – Affectation du résultat 2021 du Budget annexe de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI)

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l’unanimité :

Article 1 : d’AFFECTER le solde disponible au chapitre n° 002 – résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 35 970.01 euros.

30-CC140422 – Affectation du résultat 2021 du Budget annexe du service public d’assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l’unanimité :

Article 1 : d’AFFECTER le solde disponible au chapitre n° 002 – résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 2 652.82 euros.

31-CC140422 – Vote du Budget primitif 2022 du Budget Principal

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 12 voix « POUR », 13 voix «CONTRE», 18 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité des membres présents ou représentés :

Article 1 : de NE PAS ADOPTER le Budget primitif 2022 du Budget Principal, présenté, par nature, par chapitre et opération.



32-CC140422 – Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI)

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l’unanimité :

Article 1 : de VOTER le Budget primitif 2022 Budget annexe de la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI), présenté, par nature, chapitre par chapitre.

33-CC140422 – Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe du service public d’assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l’unanimité :

Paraphes	
	

Article 1 : de VOTER le budget primitif 2022 du Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC), présenté, par nature, chapitre par chapitre.

34-CC140422 – Vote des taux de fiscalité locale 2022

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de VOTER les taux de fiscalité suivants pour le compte de l'année 2022 :

Taxe Foncière sur le Bâti ----- :	2,81%
Taxe Foncière sur le Non Bâti ----- :	4,32%
Cotisation Foncière Entreprise Unique ----- :	23,82%

35-CC140422 – Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de VOTER les taux de TEOM ci-après pour le compte de l'année 2022 :

- Zone 1 - Senlis = 9,10 %
- Zone 2 - Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines = 7,10 %

36-CC140422 – Vote des taux de la taxe GEMAPI 2022

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : d'ARRETER le produit de la taxe GEMAPI à 105 000 euros pour l'année 2022,



Article 2 : d'INSCRIRE les recettes correspondantes au budget principal,

Article 3 : de CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

37-CC140422 – Convention de partenariat annuelle « Artisanat 2022 » relative au développement local de l'artisanat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Hauts-de-France (CMA HdF) – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions développés dans la présente convention de partenariat annuelle,

Paraphes	
	

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat annuelle ARTISANAT 2022 relative au Développement Local de l'Artisanat avec le Président, ou son représentant, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Hauts-de-France (CMA HdF),

Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires,

Article 4 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

38-CC140422 – Convention de partenariat pluriannuelle « Commerces 2022-2024 » avec la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) de la Région Hauts-de-France – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions développés dans la présente convention de partenariat pluriannuelle,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pluriannuelle commerces 2022 – 2024 avec le Président ou son représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France,

Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires,

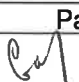
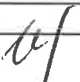
Article 4 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

39-CC140422 – Charte de fonctionnement du « Réseau Investir » en Hauts-de-France relative aux relations partenariales en développement économique et attractivité en Hauts-de-France et l'Agence de Développement Economique régionale Nord France Invest – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions développés dans la présente Charte de fonctionnement 2020-2022,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte de fonctionnement du « Réseau Investir » en Hauts-de-France relative aux relations partenariales en Développement Economique et Attractivité en Hauts-de-France avec le Président ou son représentant de la Région Hauts-de-France ainsi qu'avec le Président, ou son représentant, de l'Agence de Développement Economique régionale Nord France Invest,

Paraphes	
	

Article 3 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

40-CC140422 – Convention de partenariat 2022 « Analyses et Conseils économiques 2022 » relative à l'accompagnement de la CCSSO pour la veille et l'analyse de prospects économiques avec Nord France Invest, Agence de promotion économique de la Région Hauts-de-France (NFI HdF) – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions développés dans la présente convention de partenariat 2022,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2022 « Analyses et conseils économiques 2022 » relative à l'accompagnement de la Communauté de communes Senlis Sud Oise pour la veille et l'analyse de prospects économiques avec le Président, ou son représentant, de NORD FRANCE INVEST, Agence de promotion économique de la Région Hauts-de-France (NFI HdF),

Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires,

Article 4 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

41-CC140422 – Convention partenariale avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) relative à l'organisation et la prise en charge financière des Rencontres Professionnelles du Sud Oise – Autorisation de signature du Président

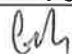

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les objectifs et principes d'actions développés dans la présente convention de partenariat,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à l'organisation et à la prise en charge financière des « RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU SUD DE L'OISE » avec le Président, ou son représentant, de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,

Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires pour une réserve de 6 000€,

Article 4 : DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

Paraphes	
	

42-CC140422 – Désignation de représentants au sein du Comité Local des Partenaires sur le territoire de la CCSSO

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune «ABSTENTION», les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de DESIGNER Monsieur François DUMOULIN en qualité de membre titulaire et Monsieur Jean-Marc de la BEDOYERE en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du comité local des partenaires sur le territoire de la CCSSO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15



Daniel GUEDRAS
Secrétaire de séance

Senlis, le 05 Mai 2022



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

Affiché le : 05 Mai 2022